N° 855 — 3e Année. CINQ CENTIMES Mardi 3 Février 1891

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 21 TOURCOING, rue Varte, 25

PRIX DES ABONNEMENTS ROUBAIX-TOURCOING 3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr. Seine et départements limitrophes 3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES 0 fr. 50. FAITS DIVERS 1 fr. 50. LOCALES 1 fr. 50.

ROUBAIX, RUE DU VIEIL-ABREUVOIR, N° 21 TOURCOING, RUE VARTE, 25

TÉLÉPHONE

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DU TRAVAIL

Le ministre du commerce et de l'industrie qui a créé « le conseil supérieur du travail » a fait une œuvre originale et toute française. Elle ressemble à peine par le nom à d'autres institutions où l'on irait institutionnel chercher l'origine et le modèle de celle-ci.

Ce ne sont ni nos conseils supérieurs du commerce, de l'agriculture, de l'assistance publique, de l'enseignement qui offrent avec le conseil du travail aucune ressemblance organique, ni les institutions étrangères que l'on pourrait croire lui ressembler davantage. Les bureaux du travail, aux Etats-Unis, si puissamment outillés, nous dit-on, ne sont autre chose que des services administratifs ; quant aux « conseils du travail », institués en Belgique par la loi de 1887, sont à la vérité de simples conseils de prud'hommes.

Nous avons fait bien différemment, avec une liberté d'esprit qui est au grand honneur du ministre et du gouvernement de la République. M. Jules Roche a appelé dans une même assemblée, pour délibérer en commun, des ouvriers et des patrons, des législateurs et des industriels, des politiques, des philosophes. Il a associé au même effort les esprits les plus différents, appartenant aux catégories les plus diverses, non point seulement pour des recherches de statistique, comme les bureaux du travail, non pas pour un rôle d'arbitrage et de justice professionnelle, comme les conseils de prud'hommes, mais pour l'étude générale des questions et pour la préparation des projets de loi qui peuvent aider à les résoudre.

Je sais bien que notre conseil n'a pas cette initiative qui met les questions en mouvement : il est un conseil consultatif appelé à donner son avis sur les sujets qu'on lui soumet. Rien cependant ne l'empêche de porter dans ses études cette initiative intellectuelle et morale qui nous arrache à la routine, aux préjugés, aux lieux communs.

On pourrait appréhender que, dans une assemblée aussi diversement composée, le difficile soit de trouver une majorité pour formuler clairement un avis ; mais cette difficulté, à laquelle on ne pouvait se soustraire, constitue en même temps le principal mérite de l'institution à nos yeux.

C'est très bien de former des conseils techniques, des commissions d'hommes spéciaux qui débrouillent les questions, qui en recherchent les éléments essentiels, qui préparent la besogne du ministre ou du Parlement ; ce procédé, devenu très à la mode, a des avantages mêlés de plusieurs inconvénients. Mais amener à la même table, pour les faire délibérer en commun, des hommes d'une éducation et d'un tour d'esprit si différents, introduire les représentants des groupes ouvriers dans cette étude des questions générales et dans ce travail préparatoire des lois avec des hommes qui en ont fait la méditation de toute leur vie, c'est une œuvre d'éducation politique et sociale qui vaut plus que tous les avis immédiats qu'ils pourront donner.

Les ouvriers ne seront pas seuls à profiter de ce contact ; ils peuvent apporter aux esprits les plus éclairés des vues, des notions et des manières de prendre et de serrer les choses qui manquent aux plus instruits ; mais ils se verront surtout eux-mêmes en présence de la difficulté des problèmes qu'ils ont parfois traités si légèrement. Ils commenceront à sentir les soucis de la responsabilité quand ils toucheront de si près aux lois. Ils se verront dans un monde nouveau et dans un ordre de choses et d'observations qui leur était demeuré fort étranger.

Ils rapporteront dans leurs Chambres syndicales, dans leurs associations ouvrières, des sentiments et des idées qu'ils n'avaient pas eus auparavant. C'est dans tout cela et dans ce qui peut en ressortir par la suite, et que le décret n'avait pas à expliquer dans son texte, que nous mettons, quant à nous, le principe mérite de l'institution nouvelle.

Le conseil supérieur du travail est une véritable école mutuelle d'éducation politique et sociale. Ceci prime tout le reste, et l'originalité comme l'honneur de la République est de s'appliquer de plus en plus à ces œuvres d'éducation, d'en inventer des formes nouvelles, d'en améliorer les méthodes, qu'on trouvera à la fois tout progrès et toute paix. Lorsque notre ministre des affaires étrangères a envoyé à Berlin des ouvriers siéger dans un congrès de diplomates, il a appliqué, d'une façon bien plus extraordinaire encore et avec bien plus d'éclat, la même méthode d'éducation et de civilisation. Ce sont là des faits politiques et sociaux qui marquent clairement la nouveauté des temps.

Socialiste et politique, à vrai dire, qui les définira ? Un fait, c'est qu'il en trace la frontière ? Les vieux maîtres de la politique professaient qu'il faut dans une société une part de monarchie, une part d'aristocratie et une part de démocratie. Nous pourrions dire qu'il y faut, plus justement encore, une part de politique, une part de socialisme, une part de liberté individuelle. Nos lois ouvrières, comme on les appelle aujourd'hui, nos lois sociales, tout comme nos admirables lois, par les moyens en vigueur dans les pays libres et sous les régimes parlementaires. On n'a rien à appréhender, tant que cette garantie demeure intacte.

Et ces lois qui nous préoccupent le plus à cette heure, si on les regarde de près, ne voit-on pas qu'elles tendent toutes à la défense de la liberté individuelle ? On cherche à assurer à l'ouvrier, à ses enfants, les moyens de repos, de loisir, de sécurité, de dignité morale contre les excès d'un industrialisme qui absorbe tout. C'est la conscience humaine qu'on dispute à la mécanique. Il n'y a pas de politique plus essentiellement politique, et si c'est aussi du socialisme, c'en est vraiment du meilleur.

Hector DEPASSE.

NOS DEPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

MORT D'ELIE BERTHET

Paris, 1er février. — M. Elie Berthet, le fécond romancier qui fut un des premiers à fournir des romans feuilletons aux journaux est mort ce matin, d'une congestion pulmonaire, dans son domicile de la rue de Rennes.

Il était né, le 9 juin 1814, à Limoges et avait fait des études au lycée de cette ville. Dès les bancs du collège, il écrivait des nouvelles. C'est avec ce bagage qu'il vint à Paris, en 1831 ; il y rêva 1 ses essais en un volume, le *Vieillard*, publié sous le pseudonyme d'Elie Raymond.

En 1837, il commença à publier des feuilletons dans le *Siècle*, puis dans de nombreux journaux. Ces romans, réimprimés ensuite, forment plus de cent volumes.

La mort du romancier est survenue brusquement, rien ne la faisait prévoir ; elle est attribuée à une vive émotion qu'il éprouva le 1er janvier. Son propriétaire vint lui annoncer brusquement son congé, le maison qu'il habite depuis de longues années va de Rennes devant être démolie pour des travaux d'édilité.

M. Elie Berthet ressentit une telle émotion en apprenant qu'il lui fallait abandonner l'appartement auquel l'attachaient ses souvenirs de famille, qu'il dut s'aliter. Depuis lors, il est resté jusqu'à sa mort dans un état comateux dont il n'est pas sorti un instant.

M. Elie Berthet, qui est un des vétérans de la Société des gens de lettres, était membre du Jury de cette Association et chevalier de la Légion d'honneur.

Mort d'une artiste

Paris 1er février. — Rosine Bloch, la cantatrice bien connue est morte aujourd'hui à midi et demi à Monte-Carlo en revenant de Pise, où elle avait pris froid à la suite de la représentation de *Richard III*.

Un Nouveau Régiment

Paris, 1er février. — Un nouveau régiment d'infanterie va être prochainement créé, car il est certain que les Chambres accepteront le projet dont elles viennent d'être saisies par le ministre de la guerre.

Ce régiment, qui portera le n° 169, sera affecté au 15e corps d'armée et en fera partie.

Sa formation est devenue nécessaire par l'extension d'autant plus depuis quelques années les dispositions défensives sur la frontières des Alpes et par cette considération que le 15e corps d'armée comprend sept départements, outre l'Ile de Corse.

Ce corps d'armée avait déjà neuf régiments territoriaux d'infanterie.

Désormais, il aura le même nombre de régiments actifs, et la défense de Corse sera assurée sans aucun emprunt aux troupes du 15e corps.

Faits Divers Télégraphiques

Du nos correspondants spéciaux

SUICIDE D'UNE RELIGIEUSE — Paris, 2 février. — Madame veuve Chevreuil née, Lucie S..., qui n'était que depuis quelques jours au couvent des religieuses de la rue Picpus et qui se disposait à prendre le voile, donnait, depuis un certain temps, des signes d'exaltation et se livrait à des pratiques de piété exagérée.

Sous l'empire d'une crise de folie mystique, elle s'est levée la nuit dernière, a ouvert une fenêtre et s'est précipitée dans le vide.

Ses vêtements étaient restés accrochés à la grille du jardin.

La jeune fille a expiré quelques instants après.

TERRIBLE INCENDIE. — Nancy, 1er février. — Un incendie considérable a éclaté dans la rue Saint-Lambert. On a retrouvé quatre cadavres. Des dégâts matériels sont considérables.

ENCORE UN NOUVEAU PADEWSKI. — Roustchouk, 1er février. — On assure qu'une personne, dont le signalement correspond à celui de Padlewski, aurait été vue en Bulgarie, qu'on a signalé son passage à Sofia et qu'elle serait maintenant à Lovtscha.

SUICIDE DANS UN TRAIN. — Rouen, 1er février. — A 9 heures 15, à l'arrivée du train venant de Dieppe à Rouen, on a trouvé dans un compartiment de première classe un individu de quarante ans environ qui s'était suicidé.

Cet individu, qui avait un billet pour Dieppe, s'était tiré deux coups de revolver dans la région du cœur.

Après avoir mis en travers de son cou une chemise, il avait dû appliquer le canon de son arme directement sur sa poitrine.

Il était vêtu d'un complet en cheviotte et portait des chaussures de forme dite mexicaine, dont la coiffe avait été arrachée.

Ensuite, ils allèrent à l'Hôtel de Ville. Les insurgés étaient maîtres de toutes les issues de l'Hôtel de Ville quelques coups de fusil sur les troupes fidèles.

Les insurgés étant déjà en petit nombre et ayant pour point de ralliement le quadrilatère garde municipale prit l'Hôtel-de-Ville à la baionnette. De nombreux insurgés s'échappèrent par les portes de derrière l'édifice.

Décisions importantes. — *L'Officiel* publie un décret stipulant Abiaz Corpet, et autorisant la suspension des journaux contraires à la sûreté de l'Etat.

Le conseil d'Etat va se réunir afin de délibérer sur la situation de la 1re militaire aux arrêtés pour faits de conspiration et d'insurrection à Oporto.

Le monde officiel continue à être alarmé à Oporto.

LES ÉLECTIONS EN ESPAGNE

Madrid, 1er février. — Les élections se sont terminées dans la calme à Madrid et avec quelques incidents sans importance dans les provinces.

Une grande majorité est assurée au ministère.

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 1er février. — Le président M. Crispi s'est rendu hier au Quirinal pour remettre sa démission au Roi, celui-ci s'est écrié :

« Je sais tout ce qui s'est passé à la Chambre, et j'en suis désolé, avec chagrin, je reçois la démission que vous me présentez, mais rien ne vous y oblige. Vous n'avez pas à faire, »

Les ministres se sont réunis ce matin au Quirinal comme d'habitude. Le Roi a eu deux conférences avec M. Crispi.

La gauche tient des réunions aujourd'hui pour s'entendre sur les moyens à adopter afin d'empêcher un ministère de pure droite.

On pense que dans la journée le Roi fera appeler M. Branchieri, président de la Chambre, et M. Farini, président du Sénat. La crise sera laborieuse. Le Roi chargera probablement MM. Saracco ou Rudinì avec le mandat de constituer un ministère. Les intimes de M. Crispi le poussent à proposer au Roi M. Zanardelli.

LES ASSASSINATS EN ALLEMAGNE

Francfort-sur-Mein, 1er février. — Une mystérieuse affaire préoccupe actuellement l'opinion publique de notre ville.

Il y a quelques jours une patrouille d'agents, en faisant sa ronde vers une heure du matin à Castel, petite ville voisine de Francfort, ne fut pas surprise de voir arriver un fiacre dont le cocher était absent. Les hommes de la voiture, deux allemands, tandis que le cheval semblait bien fatigué.

La voiture fut arrêtée et ouverte, elle était vide et les glaces brisées. A l'intérieur, de grandes flaques de sang, échaboussaient le siège et le capitonnage. Les agents y trouvèrent un col en fourrures et un tablier de satin noir, dont apparaissait le nom d'une dame qu'un livre portant un nom et une adresse d'homme.

L'enquête commence aussitôt et établit la disparition du cocher âgé de 30 ans portant le numéro 82, d'un négociant de Francfort nommé List et d'une jeune femme mariée dont le nom n'a pas été livré à la publicité.

On se demande si le crime est dû à des assassins de profession payés par le mari de la dame ou travaillant pour leur propre compte.

LA MALADIE DE GUILLAUME II

Berlin, 1er février. — Lotite dont soutire Guillaume II paraît cette fois l'éprouver plutôt dans la tête.

L'abcès qui est en formation dans l'oreille ne sera pas mûr avant cinq ou six jours, et tant qu'il ne sera pas percé il faudra, le jeune souverain sera pris, comme dans ses crises passées, de grands, d'irrésistibles besoins de locomotion.

On est habitué à ces brusques changements dans les ordres, à la cour, et lorsque les ministres se sont entendu cette variation dans les habitudes de leur maître, ils savent que la crise est proche.

Elle dure ordinairement quinze jours, en y comprenant la période de calme, de repos absolu qui vient immédiatement après que l'abcès de l'oreille a percé, et pendant laquelle Guillaume II reste quelquefois plusieurs jours la tête inclinée sur le côté gauche pour permettre au pus de l'oreille de s'écouler extérieurement.

Un fanfonnil dont le dossier a une inclinaison prononcée est indispensable pour le conserver cette position deux ou trois jours sans ressentir une trop grande fatigue.

Un dernier détail. Guillaume II est pris, en moyenne, cinq fois par an par son ollé, et reste indisposé environ quinze jours chaque fois.

Revue de la Presse

La chute de M. Crispi

Les journaux commentent l'événement d'hier. Voici les appréciations que nous trouvons dans la presse française :

Rappel. — Une bonne nouvelle qui fera plaisir à tout les Italiens et dont tous les Français se réjouiront fort : Crispi est démissionnaire depuis hier. Depuis la chute de M. de Bismarck, il ne s'était pas produit de plus grès événement en Europe.

La triple alliance est bien compromise.

Voilà donc le plus grand ennemi de la France et de... l'Italie à terre.

Pourvu que le roi Humbert se rende un compte exact des sentiments de nos sujets à l'égard de nos bras droit et ne redoute pas trop les colères de Berlin. Crispi ne se relèvera pas de si tôt.

République française. — C'est par ses grosses fautes extérieures que Crispi a commencé à rendre impossible son maintien à la tête du gouvernement.

Il n'était pas de plus grande faute que de vouloir imposer à l'Italie la triple alliance, dont elle n'a pas voulu le traité. Ils, ils, est-ce que, moi aussi, le n'aurai pas besoin d'un secrétaire, d'un rapporteur, enfin d'un homme de confiance ?

— Oh ! je comprends, sire.

— Et vous avez raison, mon fils.

— Monsieur Joramie a encore dit, au docteur :

— Ah ! voyons ce qu'il a encore dit !

— Je n'ai plus à m'inquiéter des choses qui se feront après moi ; un fortune ne vaut pas ce que peut coûter, ceux qui la prendront en feront ce qu'il leur plaira.

— Qu'est-il vraiment dire par ces paroles ?

— Je ne sais pas.

— Ah ! il exprimait-il le regret de nous avoir, nous, ses cousins, ses seuls parents, pour héritiers ?

— Peut-être, monsieur Rabiot.

— Cousin ! Et une assez laide grimace.

Il cerpit avec aigreur ;

— Monsieur Joramie ne nous aime pas du tout, mon cousin, mon cousin n'en connaît pas moins ses cousins, les derniers membres vivants de sa famille ; il n'a pas à avoir pour que sa fortune tombe en de mauvaises mains, nous n'en forons pas un mauvais usage, et nous ne prêterons nous sauvons les gardes, ses millions.

Après tout, continua-t-il changeant de ton, il n'a pas fait de testament, voilà l'essentiel. Maintenant je suis rassuré. Je craignais, oui, mon fils, je craignais qu'il ne fît quelque folie de son argent, qu'il ne fît, tout au moins, une bonne partie de ses millions, aux hôpitaux, à l'assistance publique et, je ne sais quoi encore.

Il y a des gens qui ont de singulières manies. Pour qu'on parle d'eux après leur mort, qu'on les voyait bienfaiteurs de l'humanité, qu'on leur dresse des statues, ils donnent millions à tort et à travers ; ils en donnent pour qu'on bâtisse un hôpital portant leur nom.

Heureusement monsieur Joramie ne donnait pas la dedans. Mon fils, il a fait essor de bien à des étrangers durant sa vie pour en faire des héritiers après sa mort.

Par exemple, si sa femme est vieu, nous aurions été carrément déshérités. Et il n'y aurait pas eu à dire mon beau-ami... Il en était fou de sa femme, et elle le mana... (ar) le bout du nez. Quand un vieux époux une jeunesse, c'est ridicule comme on se marier quand on a soixante ans, c'est à faire mourir de rire.

Avez-vous connu madame Joramie, monsieur Rabiot ? Je ne parle pas de madame Joramie, comme on l'appelait ?

— Je ne l'ai jamais vue, mais j'ai beaucoup entendu parler d'elle.

— Ah ! c'était une maîtresse femme, une gaillarde, voilà le mot. Son mari en raffolait, comme je viens de vous le dire : ce n'est pas, je le sais, monsieur Joramie avait fait un testament en faveur de madame Joramie, naturellement, et dans lequel il n'était probablement pas plus question de moi, — de nous, les cousins, veuve de dire. — Mais, mon cher ami, Savez-vous ce qu'il est devenu, ce testament ?

— Oui, monsieur Rabiot.

— Oh ! ce n'est pas que ce testament ait une fin sans mon cousin, mon cousin n'en connaît chose qui n'a plus un raison d'être. Mais ce n'est rien, on est toujours bien aise de savoir... Alors, ce testament ?

— N'avait eu le détruit ni remplacé après la mort terrible de mme Joramie. Votre cousin n'y avait probablement plus pensé, et il était satisfait Rabiot du manque...

— Que de paperasses inutiles il y a chez ces gens-là !

— Il y a environ deux ans, monsieur Rabiot, est apparu dans la ville, l'existence de ce testament ; il me l'envoya chercher et, dès vant tout, sans même l'avoir ouvert, il le jeta au feu.

— Il n'avait pas à en faire autre chose.

— C'est mon avis.

— Monsieur Joramie a-t-il écrit des lettres dans ces dernières temps ?

— Pas une seule. Il n'en a dicté quelques-unes adresses à différentes personnes : des remerciements, des choses insignifiantes. D'ailleurs, il m'avait entièrement confié sa correspondance.

(*à suivre*). EMILE RICHEBOURG.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 3

LES MILLIONS

De M. Joramie

PREMIÈRE PARTIE

LE CRIME DE GRANDVAL

Le nom de Claire était dans sa pensée, dans son cœur et souvent sur ses lèvres.

Il ne voulait pas admettre qu'elle eût cessé de vivre. Mais où était-elle? Après tant d'années écoulées, qu'était-elle devenue?

Le sort de la mère et de l'enfant était l'objet de ses constantes préoccupations.

Souvent il s'écriait en se frappant le front :

— Oh ! si je savais, si je savais !

Quand, en dépit des encouragements et des paroles d'espoir du docteur Andral, son état d'affaiblissement lui annonça que sa fin était prochaine, il se hâta de mettre à exécution un projet qu'il avait en tête depuis longtemps.

Il écrivit un testament olographe, puis rédigea un manuscrit d'une vingtaine de pages.

Cela fait, il envoya prier le comte de Solure de vouloir bien lui faire une visite.

Monsieur de Soleure et le financier étaient devenus amis à la suite des événements qui avaient précédé et suivi la mort de Raymonde.

Le comte s'empressa de se rendre au désir de M. Joramie.

Les deux marts de Raymonde Duchemin causèrent intimement pendant près de deux heures ; après quoi monsieur de Soleure se retira.

Il emportait le testament et le manuscrit, les deux choses sous enveloppes cachetées de cire blanche.

Avant de rentrer chez lui, le comte passa chez maître Siméon, le notaire de M. Joramie, entre les mains duquel il remit le testament olographe.

Quant au manuscrit, monsieur de Soleure devait le garder pour en prendre connaissance immédiatement après le décès de M. Joramie.

Quinze jours après eut lieu la grande consultation dont nous avons parlé. Le verdict des savants médecins ne surprit point monsieur Joramie et ne l'effraya pas davantage. Il avait parfaitement conscience de son état, et, aussi bien que ces messieurs de la faculté, il savait que le mal dont il était atteint n'avait pas de remède. Peu à peu il avait senti la vie s'éteindre en lui.

II.

LE DERNIER SOUPER

Le docteur Andral s'était installé dans la chambre de monsieur Joramie et, le jour où nous pénétrons dans l'hôtel de l'avenue de Wagram, on attendait la dernière heure du célèbre financier, tout indiqué qu'il ne passerait pas la journée.

La silence lugubre régnait dans la magnifique demeure aux escaliers de marbre.

Occupant de leur service, les domestiques allaient et venaient, mornes, effarés, passant comme des ombres, quelque-uns avant des larmes dans les yeux. Un échangeaient des regards tristes ou se parlaient à voix basse.

Par un bruit de porte s'ouvrant ou se fermant, nulle pas ne se faisait entendre dans les appartements et les longs couloirs.

Dans le petit salon, qui avait été autrefois le boudoir de la belle madame Joramie, deux hommes causaient, assis l'un près de l'autre sur un canapé.

L'un de ces hommes, de taille moyenne, gros et gras, à la figure ingrate, sournoise, hourter, lèvres épaisses sensuelles, regard fuyant, faux, astucieux, était âgé de cinquante ans. Il se nommait Joseph Rabiot.

C'était un petit-cousin de monsieur Joramie, du côté de sa mère. Il avait quitté son village vingt ans auparavant, pour venir, comme tant d'autres, chercher fortune à Paris. Il s'adressa à monsieur Joramie sur lequel il avait compté, d'ailleurs, et le financier ne fit aucune difficulté pour l'admettre au bureau de ses comptes.

Rabiot acheta des terrains dans la plaine de Courcelles, les revendit, agiota quelque peu à la bourse, réalisa de jolis bénéfices avec lesquels il acheta et abonna une vaste écurie à Paris, puis une autre. Il ne possédait pas des deux immeubles, mais ils lui rapportaient bon et gai un, très flattants de quelques francs.

En somme, c'était une assez belle fortune, et Joseph Rabiot la devait à la générosité, à la munificence de son parent. Mais plus on gagne et plus on veut gagner. Rabiot était avide, sans mesure. En s'enrichissant, il devenait rapace ; les millions de monsieur Joramie l'empêchaient de dormir, les causaient des rêves cauchemardesques.

Aussi dès qu'il avait appris que monsieur Joramie était au plus mal, que d'un moment à l'autre il pouvait rendre le dernier soupir, il était accourut à Paris, de Wagram.

Après tout, lui, d'abord, et deux autres parents-cousins n'étaient-ils pas les seuls et uniques héritiers du milliardaire ?

Depuis longtemps Joseph Rabiot avait fait trois parts de l'immense fortune de monsieur Joramie, s'adjugeant la plus grosse. Il en était là de ses rêves, assis à l'hôtel dans son lit ; il voulait l'hôtel, où il comptait demeurer quand il serait millionnaire à son tour.

C'est un peu en malfite que, tout à l'heure, il était entré chez monsieur Joramie ; il lui semblait qu'il était chez lui.

Le personnage qui causait dans le petit salon avec Rabiot était un jeune homme de trente ans, figure pâle, assez jolie, de bonne tournure, se manquant pas de distinction dans les manières, mais ayant un air sournois qui, quoi qu'il fît, ne prévenait pas tellement en sa faveur.

Monsieur Joramie avait pris Henri Cordier, — c'est le nom de jeune homme, — dans les bureaux d'une administration financière, et il l'était attaché depuis deux ans en qualité de secrétaire.

Joseph Rabiot était en ce moment avec Henri Cordier. Quant à dire ce qu'il se faisait, Avant, Besoin de savoir ce qui se passait à l'hôtel Joramie, il avait trouvé dans Henri Cordier un homme tout disposé à le renseigner, sur à des récompenses plus tard de son obligeance par l'abbitier.

Bien qu'ils parlassent très bas, évidemment dans la crainte d'être entendus, la conversation des deux hommes parvenait à l'oreille.

— Ainsi, disait Joseph Rabiot, vous êtes sûr, vous tiez bien certain que le cousin n'a pas fait appeler un notaire ?

— Parfaitement certain.

— Alors il a pas fait de testament ?

— Je suis convaincu.

— Sur quoi basez-vous votre conviction ? Il a quelques parents, beaucoup de ménagement, le docteur Andral a cru devoir prévenir monsieur Joramie qu'il lui peut être bien de prendre certaines mesures et avant de l'exécution de ses dernières volontés.

— Ah !

— Monsieur Joramie a écouté la lettre tranquillement et a répondu : — Merci, docteur, mon cher docteur ; mais c'est inutile, je n'ai rien à faire.

— Il a, ma foi, bien répondu ; quant qu'à des parents, des héritiers légitimes, on n'a pas besoin, si millionnaire qu'on soit, de faire un testament. Mon cousin sait très bien que l'argent qu'il a gagné ira aux siens ; il peut mourir tranquille.

— C'est vrai, monsieur Rabiot, cependant...

— Et bien ?

— Il est probable que monsieur Joramie a un peu oublié les vieux serviteurs de moi, son secrétaire, qui l'ai servi avec dévouement.

— Voyez que je ne suis pas là, moi ; Nous saurons donner une récompense à ceux qui l'ont mérité. Et, d'ailleurs, le sort des serviteurs de monsieur Joramie, vous et moi, n'est pas si à plaindre que cela. Mon cousin soit très bien sur chacun, ici, et a fait, en pelote, à l'heure du panier (et le coulage).

Allons, allons, on ne tourne pas sans cesse autour de millions sans mettre sa main dans le tas pour remplir les poches. Pas de mon cousin tout le monde s'est engraissé, et vous verrez ces gens-là vous jeter vers et tranquillement de leurs rentes. Faut profiter, mon vieux, faut profiter ! Et à ceux qui ne le savent pas.

Par exemple, si sa femme est vieu, nous aurions été carrément déshérités. Et il n'y